

2008/8683 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 30 000 € A L'ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT DU COMMERCE DU 7E ARRONDISSEMENT - APPROBATION D'UNE CONVENTION (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 26 décembre 2007 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« La Ville de Lyon, soucieuse de préserver et développer le tissu commercial et artisanal du 7<sup>e</sup> arrondissement, a accepté de participer en 2006 au financement du poste d'animateur et des actions de promotion portée par l'Association des commerçants du 7<sup>e</sup> arrondissement. L'objectif de l'opération était de renforcer, structurer et professionnaliser le tissu commercial et artisanal de l'arrondissement en mettant en œuvre une démarche partenariale propre à fédérer les acteurs locaux, à favoriser l'émergence de projets collectifs nouveaux et à instaurer un dialogue permanent entre partenaires.

Sur impulsion des responsables de l'Association nouvellement nommée « Association de développement du commerce du 7<sup>e</sup> arrondissement – ADC7 », un plan d'actions ambitieux et une véritable stratégie de renforcement commercial ont été instaurés.

Les axes de travail retenus visent à renforcer d'une part, l'attractivité commerciale de tout l'arrondissement et d'autre part, à consolider la polarité commerciale du « Sud rive gauche » pour contrer l'évasion des consommateurs vers la périphérie.

Les moyens ont également été réévalués en conséquence : extension du champ d'action à l'ensemble de l'arrondissement, affichage d'un programme d'actions inspiré de certaines pratiques du management de centre-ville...

Depuis septembre 2006, dans ce nouveau cadre de gestion concertée du commerce, l'Association de Développement du Commerce du 7<sup>e</sup> arrondissement, entend agir dans les domaines suivants :

- aide aux commerçants pour la résolution de questions liées à l'environnement économique et urbain (stationnement, propreté, utilisation du domaine public, éclairage public, travaux, déplacements...) en lien avec les collectivités compétentes ;
- marketing territorial, promotion et communication ;
- participation à la gestion concertée de l'urbanisme commercial (relations avec les enseignes et professionnels de l'immobilier de l'arrondissement, informations relatives au marché immobilier...) ;
- et plus généralement, toutes actions de valorisation du tissu commercial et artisanal du 7<sup>e</sup> arrondissement.

Un chargé de mission commerce et artisanat et un chargé de relations avec les commerçants, salariés de l'Association, mettent en œuvre l'ensemble des projets de l'ADC7. Le bilan est d'ores et déjà très positif et l'ensemble des actions est destiné à se pérenniser et se développer.

En effet, l'Association réalise un travail de proximité notamment au travers de visites terrain, de rencontres quotidiennes avec les commerçants et artisans et de diffusion d'une lettre d'information aux commerçants.

Elle développe une stratégie de valorisation du tissu commercial et artisanal auprès des enseignes, des franchises, des porteurs de projets, des usagers et des commerçants. Des outils ont été développés : site internet, magazine diffusé à l'ensemble des usagers de l'arrondissement...

Opérationnel depuis novembre 2007, un Plan de Déplacement Entreprises a été mis en place par l'ADC7, en collaboration avec le SYTRAL. Ce dispositif à destination des commerçants, artisans et professions libérales vise à libérer des emplacements de stationnement de surface, à améliorer l'accessibilité du site et à valoriser l'image de l'établissement conventionné.

Le partenariat conclu entre la Ville et l'ADC7 jusqu'au 31 décembre 2007 prévoyait le cofinancement du poste de Chargé de mission Commerce et Artisanat et le soutien au plan de dynamisation et promotion du tissu commercial mené par l'Association.

Aujourd'hui, l'Association souhaite une prolongation du partenariat avec la Ville de Lyon. Du fait de l'intérêt du travail réalisé par l'ADC7, il est proposé de soutenir l'Association par une subvention de 30 000 €, se décomposant ainsi :

- 22 000 € correspondant au financement du poste de Chargé de Mission Commerce et Artisanat ;
- 5 000 € pour soutenir les actions de communication et promotion du commerce ;
- 3 000 € pour développer le dispositif PDE à titre expérimental ou exceptionnel ».

Vu ladite convention ;

Vu l'avis émis par les Conseils des 3<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> arrondissements ;

Où l'avis de sa Commission Economie – Développement International – NTIC (Nouvelles Technologies d'Information et de Communication) – Université ;

## **DELIBERE**

1. Une subvention de 30 000 € est allouée à l'Association de Développement du Commerce du 7<sup>e</sup> arrondissement (siège social sis 1, place Jutard à Lyon 3<sup>e</sup>) pour le financement du poste de chargé de mission commerce

et artisanat, la réalisation d'actions de promotion et le développement du dispositif PDE.

2. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association de Développement du Commerce du 7<sup>e</sup> arrondissement pour l'année 2008, est approuvée.

3. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4. La dépense en résultant, d'un montant de 30 000 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2008, sur le programme STRUCOMM, opération STCOMM11, nature 6574, fonction 94, ligne de crédit 3084 :

- après transfert de 7 000 € du programme ANIMCOMM, opération STCOMM01, ligne de crédit 1417, nature 6574, fonction 94 ;
- et transfert de 3 000 € du programme RELATPUB, ligne de crédit 1451, nature 6574, fonction 94.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

P.A. MUET